



## credit impayé et abus société recouvrement

Par **poupou12**, le **15/06/2019** à **13:30**

Bonjour J'aurais voulu un renseignement j'ai eu un soucis en 2013 suite au licenciement de mon mari pour inaptitude suite accident du travail suite à cela je n'ai pu honorer mes échéances de crédit je suis fiché pour impayé jusqu'au 15/10/2019 mon dossier à été pris par un huissier qui à saisie une somme sur mon compte en 2015 et depuis 2017 plus rien plus de dossier chez eux et là depuis 2 semaines une société de recouvrement m'appel chaque semaine et hier ont même appelé une amie à moi ou ont il eu le numéro mystère m'ont dit c'est une société spécialisé qui recherche bizarre une amie quel lien? j'ai demandé copie jugement m'ont répondu non interdit par la loi et depuis plus de nouvelles comment savoir si il ya eu un jugement rendu merci d'avance je suis perdu pour même pas 3000 euros la c'est harcelant ça me rend malade maintenant mon amie est au courant de ma situation j'ai honte  
Merci d'avance cordialement

Par **amajuris**, le **15/06/2019** à **15:44**

bonjour,rnrnsi vous avez eu une saisie attribution en 2015, cela signifie que votre créancier a saisi le tribunal pour obtenir un jugement vous condamnant à payer votre dette, jugement qui vous a été signifié ce qui l'a rendu exécutoire et la saisie n'a pas du être suffisante pour payer la totalité de la dette.rnrnil faut savoir qu'une société de recouvrement ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte seul un huissier en possession d'un titre exécutoire peut effectuer des saisies.rnrnsi une saisie a eu lieu en 2015, cela a remis à zéro le délai de prescription de 10 ans, et la société de recouvrement peut demander à un huissier d'effectuer une saisie.rnrnsalutations

Par **marini**, le **17/06/2019** à **12:35**

Bonjourrrnrnj'ai reçu de XXXXXX 12 lettres depuis le 7/03/2019 qui réclament une dette de 1992 avec des sommes farfelues et astronomiques de + de 60.000 Euros ! Ils ont trouvé ma nouvelle adresse suite probablement à une demande de crédit que j'ai obtenu sans problème car non fichée à la BDF ni ailleurs sauf dans des vieux listings revendus à XXXXXX. La dernière lettre que je n'ai même pas ouverte est celle de XXXXXX bien connu des forums sur Google...rrnrnIl n'y a aucun jugement ni titre exécutoire et je sais pertinemment que je ne dois plus rien à XXXXXX ni XXXXXX. J'avais dû faire un dossier de surendettement en 1992 qui s'est terminé en 2000. Mais ils ont gardé mon nom dans leurs listings d'il y a plus de 20 ans ! Mais je n'ai plus les documents concernant ces dossiers.rnrnPar contre ils ont quand même trouvé ma nouvelle adresse...rrnPouvez-vous me confirmer que je ne dois pas leur répondre ou alors porter plainte contre X pour harcèlement par courrier ?rrnrnJ'ai lu tous les forums qui parlent de XXXXXX et de leurs méthodes d'intimidation voire de tentative d'extorsion de fonds. Y compris le jugement contre XXXXXX condamnée le 23 avril 2011 par le tribunal de commerce de Lyon.rnrnD'avance merci pour votre réponse (je précise que l'huissier est dans le 8 et que je suis dans le 85)

Par **marini**, le **17/06/2019** à **12:37**

Rectification du message précédent : huissier XXXXXX est dans le dépt 68 et moi dans le 85